

TRANSMISSION DE DOSSIER POUR CONTINUATION D'ENQUETE
(Dans les limites du Département de).)

Références : PV n° 337 du 25 avril 1993, BT

Affaire : Observation d'un phénomène lumineux expliqué par l'enquête.

MISSION : Dans le cadre de cette affaire, prendre contact avec Mr le responsable de la discothèque " " à
- Demander à l'intéressé de prendre contact avec Mr L ,
H dt " " à au

Ensemble qu'ils conviennent d'une date et d'une heure pour faire un essai (qui peut ne pas être concluant si les conditions atmosphériques sont différentes).

- procéder à l'audition de cette personne, lui demander de décrire la lumière émise par son appareil et comparait avec l'audition du témoin.
- lui demander s'il a eu connaissance de la vue de cette lumière à des longues distances.
- Insérer l'audition dans la procédure en pièce n° 4 puis transmettre le procès-verbal aux destinataires prévus.

le 03 mai 1993.

Le MDL/Chef P

Commandant

Par intérim la Brigade

Compagnie :

Résidence :
BT

C.U. 01034 - PV 00337/93

RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF

BORDEREAU D'ENVOI
DE
PROCEDURE

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

N° PIÈCE	N° FEUILLET
##	1

Date des faits : Le 25 avril 1993

Lieux des faits : Lieu-dit "

OBJET :

Observation d'un phénomène lumineux expliqué par l'enquête.

NUMERODESIGNATION DES PIECES

1	Procès-verbal de synthèse,
2	Plans de situation,
3	Audition de Monsieur L , H (témoin),
4	Audition du responsable de la discothèque .

1	Mr le Sous-Préfet de l'Arrondissement
1	Mr le Procureur de la République
1	Général, Commandant la Région Aérienne
1	Archives

Transmis le :
par
signature et ~~car~~

Compagnie :

Résidence :

BT

C.U. 01034 - PV 00337/93

PROCES - VERBAL

DE

RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF

CADRE RESERVE AU DESTINATAIRE

N° PIÈCE	N° FEUILLET
01	1

Nous soussigné : M. D. L. chef C P , Commandant provisoirement la brigade,
en résidence à ,

Vu les articles: 59 et 298 du décret du 20 mai 1903 portant règlement sur l'organisation
du service de la gendarmerie.

Rapportons les opérations suivantes :

Le trente avril mil neuf cent quatre vingt treize, à quinze heures et trente
deux minutes

Nous trouvant à , au bureau de notre unité,

rapportons les opérations suivantes :

SAISINE

Le vingt six avril mil neuf cent quatre vingt treize, à dix heures, Mon-
sieur L H nous avise téléphoniquement qu'il désire porter à notre con-
naissance les faits suivants :

Le dimanche 25 avril 1993, à partir de 5 heures 35, alors qu'il s'en
allait dans un champ quérir ses vaches, il a été le témoin d'un phénomène
lumineux qu'il n'a pu s'expliquer.

Il a appelé son épouse pour qu'elle soit également témoin.

Nous nous rendons immédiatement chez cette personne qui est domiciliée
au lieu-dit " ' à -

ETAT DES LIEUX

A notre arrivée chez ces gens, nous constatons qu'il s'agit d'une grande
ferme isolée composée de plusieurs bâtiments.

Nous remarquons que l'ensemble est très bien entretenu.

Nous sommes reçus par Mr L , H et son épouse. Celui-ci nous
explique le phénomène qu'il a vu. En l'écoutant, il nous apparaît que Mr L
est digne de bonne foi. Nous avons la conviction que ces personnes ont effecti-
vement été témoins d'une chose qu'elles n'ont pu s'expliquer, et qui les a, sans
aucun doute, effrayé.

Selon les dires de Monsieur et Madame L , ces derniers se trouvaient
entre le bâtiment principal (l'habitation) et les locaux de service. Ils regar-
daient approximativement en direction du Sud-Est (cf - plan cadastral - pièce n°
).

DESCRIPTION DU PHENOMENE FAITE PAR MR L

D'après la déclaration de Monsieur L , H , ce dernier a vu un
L'enquêteur

Compagnie :

Résidence :

BT

C.U. 01034 - PV 00337/93

PROCES - VERBAL

DE

RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

N° PIÈCE N° FEUILLET

01

2

engin dont il avance la description suivante :

- cette "chose" ressemblait à un disque dont le diamètre était assez important,
- des "fenêtres" rectangulaires se trouvaient tout autour et ce sont ces dernières qui donnaient à l'engin sa forme ronde.
- l'engin n'avait pas de couleur définie. Il n'était pas brillant. De la lumière était visible par les fenêtres.
- à plusieurs reprises, le témoin a vu comme des faisceaux émanant de ces fenêtres, qui, se rassemblaient sur le sol en un point précis.
- le phénomène se déplaçait en arcs de cercles très rapidement et avait une rotation lente sur lui-même dans le sens de son déplacement.
- aucun bruit n'était perceptible.

L'observation a duré environ 30 minutes.

Ce témoignage étant assez précis, une audition a été prise à Mr L .

MESURES PRISES - AVIS TRANSMIS

Nous avons rendu compte de ces faits par message à notre hiérarchie, qui l'a fait suivre aux autorités compétentes.

Nous avons informé Monsieur le Substitut du Procureur de la République de qui nous a demandé d'effectuer une enquête pour déterminer s'il s'agissait d'un phénomène explicable.

Nous avons pris contact téléphoniquement avec le Groupe d'Etudes des Phénomènes Aérospatiaux Non Identifiés (G.E.P.A.N), organisme officiel au sein du Centre National d'Etudes Spatiales pour l'étude des phénomènes D.V.N.I.

ENQUETE

Monsieur L , H et son épouse sont connus de notre unité comme des personnes sans histoire. Leur moralité est sans faille.

Monsieur L est le fils du Maire de la commune de . Ces renseignements nous ont permis d'établir dans un premier temps qu'il était certain que ces personnes avaient observé quelque chose d'inhabituel, et qu'il ne s'agissait d'élucubrations d'esprits simples.

Nous avons pris contact avec les fermes les plus proches. A l'heure de l'observation, tous les habitants étaient couchés.

Nous avons appris auprès du Maire de que des jeunes avaient
L'enquêteur

Compagnie :

PROCES - VERBAL

Résidence :

DE

BT

RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF

C.U. 01034 - PV 00337/93

N° PIÈCE	N° FEUILLET
01	3

été témoins deux semaines plus tôt de la même chose. Il n'a pu nous donner les identités de ces jeunes qui n'avaient rien dit car c'était également en fin de nuit et ils ont eu peur que la rumeur publique ne dise d'eux qu'ils avaient bu.

Il n'en reste pas moins vrai qu'à priori le phénomène, sans être habituel, a été vu plusieurs fois et à chaque reprise, il s'agissait de la nuit du samedi au dimanche.

Au cours de la matinée du 27 avril 1993, plusieurs personnes ont pris téléphoniquement contact avec nous pour nous informer que le phénomène observé provenait de la discothèque " " sise au lieu-dit " " à

Tous nos interlocuteurs ont verbalement décrit les jeux de lumière de cette boîte de nuit. Leurs descriptions correspondent en tous points à l'audition de Monsieur L . Ces jeux de lumière ne serviraient qu'en fin de nuit à la fermeture de la discothèque ce qui explique que le phénomène n'est apparu aux témoins qu'en fin de nuit.

Sur une carte de la , nous constatons que la discothèque installée entre les communes du et d' se trouve par rapport à l'habitation de la famille L au Sud-Est.

A vol d'oiseau, ces endroits sont distants de 13,5 kilomètres. Cependant des témoins nous ont rapporté que lorsque les conditions atmosphériques sont favorables, ces lumières sont visibles jusqu'à G soit à près de 20 kilomètres de leur origine.

Jusqu'à présent, personne nous avait fait remarquer ce phénomène.

Compte tenu de la correspondance des témoignages reçus, il appert que cette explication nous semble la seule possible.

Pour l'étayer, nous avons pris contact avec la Brigade de Gendarmerie de , territorialement compétente à . Les militaires de cette unité ont confirmé les faits.

Nous avons également voulu prendre contact avec le responsable de cette discothèque pour faire un essai une nuit à une heure convenue. Malheureusement, nous n'avons pu le joindre.

L'intéressé se nomme G , Y , et il demeure au lieu-dit " " à -).

En conséquence, nous transmettons la présente procédure à la Brigade de pour prise de contact avec cette personne lorsqu'elle se trouve sur les lieux de son travail ou à son domicile distant de quelques centaines de mètres.

A , le trente avril mil neuf cent quatre vingt treize, à dix sept heures trente.

L'Enquêteur.

Compagnie :

Résidence :

BT

C.U. 01034 - PV 00337/93

PROCES - VERBAL
DE
RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF

AUDITION

N° PIÈCE	N° FEUILLET
03	1

Nous soussigné : M. D. L. chef C P , commandant provisoirement la brigade,
en résidence à ,

Vu les articles: 59 et 298 du décret du 20 mai 1903 portant règlement sur l'organisation
du service de la gendarmerie.

Rapportons les opérations suivantes :

Nous trouvant au domicile de la personne ci-après nommée, entendons :

L H , 43 ans,
né le FRANCE,
demeurant

marié, **Agriculteur**, nationalité française,

qui déclare le vingt six avril mil neuf cent quatre vingt treize
à onze heures et cinq minutes:"-----

---- La nuit dernière, en fait dimanche matin, à 5 heures 25, je suis sorti de
chez moi pour aller traire mes vaches. Je me suis aussitôt dirigé vers le champ
situé près de la maison pour aller chercher mes bêtes. -----

---- Aussitôt, j'ai aperçu comme des points blancs qui bougeait. Le phénomène
était assez loin. Comme je voyais cette chose à travers un pommier, j'ai pensé
qu'il s'agissait d'un reflet. J'ai cependant remarqué que ce n'était pas un
phénomène que j'avais auparavant observé. -----

---- Je me suis avancé d'environ 20 pas pour aller dans le champ. A ce moment,
j'ai vu le phénomène arriver vers moi. La chose était ronde comme un disque et
était éclairée tout autour comme s'il s'agissait de fenêtres. Tout autour, ces
"fenêtres" étaient rectangulaires et étaient éclairées d'une lumière que je
qualifierais d'opaque. Il m'est impossible d'estimer la distance nous séparant.
Par contre, le disque semblait énorme. J'avance un ordre d'idée de 10 mètres. A
aucun moment cette chose ne se trouvait au dessus de moi. Je la voyais plutôt en
inclinant ma tête à 45 degrés. -----

---- Au moment où je me suis avancé, la forme qui était loin s'est rapprochée.
J'ai eu l'impression que cet engin tournait sur lui-même pour son déplacement.

---- Comme j'étais effrayé, j'ai rebroussé chemin pour appeler mon épouse. Je ne
voulais pas voir ce phénomène seul. Mon épouse était dans un bâtiment et elle
est arrivée aussitôt. Elle était à environ 40 mètres et le temps qu'elle arrive,
le phénomène s'était éloigné. Personnellement, je le suivais toujours des yeux.
Environ 15 secondes après son arrivée, la chose est de nouveau revenue vers
nous. J'ai remarqué que la rotation sur lui-même de l'engin se faisait dans le
sens du déplacement de celui-ci. J'ai eu l'impression que la chose faisait des
demis cercles. -----

---- Ensemble, nous avons remarqué le phénomène sans discontinuer pendant
environ 10 minutes. Au cours de ces 10 minutes, nous avons eu l'impression à 3
ou 4 reprises que des lumières sortaient des "fenêtres" et se rassemblaient
sur la terre en un point précis. A chacune de ces reprises, le point touchant
le sol était différent. -----

---- Il est à noter qu'à aucun moment, je n'ai vu quelque chose reliant ces
fenêtres entre elles. -----

---- Il n'y avait aucun bruit lors des déplacements et dans les courbes, j'avais
l'impression que ce disque penchait. -----

La personne entendue
a signé au carnet de déclarations

L'enquêteur

Compagnie :

Résidence :

BT

C.U. 01034 - PV 00337/93

PROCES - VERBAL
DE
RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF

AUDITION

N° PIÈCE	N° FEUILLET
03	2

---- L'engin, je le répète, était rond avec des fenêtres tout autour mais avait également des fenêtres dessus, formant entre elles un rectangle. - - - - -

---- Les déplacements étaient extrêmement rapides, par contre, la rotation ne l'était pas. - - - - -

---- Au bout de 10 minutes d'observation, je me suis mis au travail. Je suis revenu à plusieurs reprises et le phénomène était toujours présent. A 5 heures 55, lors de ma dernière sortie du bâtiment, la "chose" avait disparu. Elle a donc été présente environ 30 minutes. - - - - -

---- Les bêtes avaient un comportement totalement normal. - - - - -

---- J'ai remarqué que lorsque les faisceaux sortaient de l'engin pour se rassembler en un point, cette chose était assez loin. Il m'est impossible d'évaluer ces distances. - - - - -

---- Le temps était couvert. Il ne pleuvait pas. Il n'y avait pas de vent. Je n'ai pas remarqué de changement de couleur, ni de forme. La température était de 10 à 12 degrés. - - - - -

---- Je n'ai fait appel à personne d'autre que mon épouse. Je n'y ai pas pensé, tout comme je n'ai pas pensé à faire des photographies. - - - - -

---- Pour ce qui est de la couleur de l'appareil, je ne peux vous la dire. Ce n'était pas brillant. Ce n'est pas facile à expliquer, mais je compare cette lumière à une clarté derrière une vitre. Je ne peux également pas dire combien de "fenêtres" étaient visibles. - - - - -

---- Mon épouse peut confirmer mes dires, je suis bien content qu'une autre personne ait vu ce phénomène, car si j'avais pas été avec elle, je pense bien que je n'aurais jamais parlé de mon observation. - - - - -

---- Je ne vois rien à vous ajouter. - - - - -

A _____, le vingt six avril mil neuf cent quatre vingt treize, à onze heures cinquante cinq,

Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher."

La personne entendue

(a signé au carnet

de déclarations).

L'enquêteur

GENDARMERIE NATIONALE

00000000000000000000000000000000
00000000000000000000000000000000
000000000000

LEGION DE
GROUPEMENT DE
COMPAGNIE DE
BRIGADE DE

PLANS DE SITUATION

- ANALYSE DES FAITS -

OBSERVATION D'UN PHENOMENE LUMINEUX EXPLIQUE PAR L'ENQUETE

.....
.....
.....
.....

- PROCES-VERBAL N° 337/93 du 26/04/1993.

- PIECE N° 2 -

.....

Compagnie :

Résidence :
BT

C.U. 01034 - PV 00337/93

RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF

BORDEREAU D'ENVOI
DE
PROCEDURE

CADRE RESERVE AU DESTINATAIRE

N° PIÈCE

##

N° FEUILLET

2

Date des faits : Le 25 avril 1993

Lieux des faits :

OBJET :

Observation d'un phénomène lumineux expliqué par l'enquête.

(Suite des destinataires).

- 1 Monsieur le Ministre de la Défense.
- 1 Direction Générale de la Gendarmerie Nationale (bureau défense-opérations)

Transmis le : 30/04/1993

par

signature et cachet